

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente mai deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/05/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

**PRESENTS** : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Gérard BEAUBIER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Jean-Louis BREGAINT, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Daniel CHAPOULAUD (en remplacement de Monique REIX-BUSSY), Catherine CELESTIN, Patrick DESCHARLES, Carole DUFOUR (en remplacement de Camille DUDOGNON), Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Dominique DUNAUD, Alain FAUCHER, Rémi JANDAUD, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement de Yves CHABRIER), Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Valérie GIROIR),

**EXCUSES** : Catherine GAUTHIER, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2013-081 : AVENANT N°1 AU REGLEMENT D'ADHESION DU SEHV RELATIF AUX TRAVAUX ET A L'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – APPROBATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 à L. 5211-58 et L. 5214-1 à L. 5214-29,

**Vu** l'arrêté Préfectoral du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT,

**Vu** la loi 99-586 du 12 juillet 1999,

**Vu** la loi 2004-809 du 13 août 2004,

**Vu** les articles L. 121-1, L. 122-1 et L. 122-5 du Code de l'Urbanisme,

Monsieur le Président propose d'approuver les nouvelles modalités d'adhésion au service éclairage public, proposées par le SEHV, qui font l'objet de l'avenant n°1 à la convention initiale du 3 avril 2006.

Monsieur le Président donne lecture de la proposition d'avenant n°01.

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Approuve** l'avenant n°1 à la convention initiale du 3 avril 2006 pour l'adhésion au service éclairage public,

**Autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant joint à cette délibération

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
Le :

Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

Bienvenue Jean-Claude LEBLOIS RT / COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

[Accueil](#) | [Administration](#) | [Préférences](#) | [Aide](#)  
[Déconnexion](#)  
[Actes en cours](#)   [Création d'acte](#)   [Recherche](#)

## Actes Soumis au Contrôle de Légalité

### Accusé de réception préfecture

 Imprimer  Envoyer

**Objet de l'acte :** AVENANT N.1 AU REGLEMENT D'ADHESION DU SEHV RELATIF AUX TRAVAUX ET A L'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - APPROBATION

---

**Date de transmission de l'acte :** 11/06/2013

**Date de réception de l'accusé de réception :** 11/06/2013

---

**Numéro de l'acte :** 2013-081 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20130530-2013-081-DE

---

**Date de décision :** 30/05/2013

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.7. Intercommunalité